



COMMUNE DE HELFRANTZKIRCH

ARRETE N° 2024/18

**Modifiant la circulation sur une partie de la Rue de Bâle
Le dimanche 19 mai 2024 (Fête des Voisins)**

Le Maire de la Commune de Helfrantzkirch,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que **la fête des voisins de la Rue de Bâle** aura lieu le **dimanche 19 mai prochain** (toute la journée) et qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1- Le dimanche 19 mai 2024, les conditions de circulation sur une partie de la rue de Bâle, du n° 17 au n° 25 (se cf. plan joint au présent arrêté) seront modifiées.

Article 2- Pendant cette même période, une partie de la rue de Bâle - du n° 17 au n° 25 (se cf. plan joint au présent arrêté) sera barrée à la circulation, à l'exception des riverains des voies concernées et des personnes autorisées. Un passage sera laissé libre pour l'accès des véhicules de secours.

Article 3- Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à :

-  M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
-  M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sierentz,
-  Les riverains concernés

**Pour extrait certifié conforme
Fait à HELFRANTZKIRCH, le 09 avril 2024
Le Maire,
Yves TSCHAMBER**





Accusé de réception en préfecture
068-216801324-20240409-2024-18-AI
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024